

# Brochure d'information

Edition 2021

---

Formation menant  
au diplôme d'expert-comptable

---



**EXPERT  
SUISSE**

Audit  
Fiscalité  
Fiduciaire



# Table des matières

---

Bienvenue à EXPERTsuisse.....	4
Profil de la profession d'expert-comptable .....	5
Connaissances préalables et conditions d'admissions .....	6
Méthodes d'enseignement .....	7
Vue d'ensemble de la formation .....	8
Déroulement de la formation .....	9
Dispenses accordées dans le module principal .....	10
Nombre de périodes et aperçu des prix.....	11
Examen professionnel supérieur d'expert-comptable .....	12
Contacts et formulaires d'inscriptions .....	14

---

## La Confédération vous soutient financièrement



La Confédération prend en charge 50% des frais de cours pour le diplôme d'expert-comptable, dans la mesure où vous effectuez l'examen de diplôme à la suite de votre formation. Indépendamment du résultat de l'examen, vous recevez jusqu'à 10 500 francs. Cette subvention est valable pour tous les modules payés à titre privé à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Vous trouverez des informations sur la procédure de demande sur le site web du Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), à l'adresse [www.sbf.admin.ch/sbfi/fr/home/formation/fps/contributions.html](http://www.sbf.admin.ch/sbfi/fr/home/formation/fps/contributions.html).

---

# Bienvenue à EXPERTsuisse

EXPERTsuisse SA est l'institut de formation de l'association des experts laquelle, depuis plus de 90 ans, assume sa responsabilité vis-à-vis de l'économie, de la politique et de la relève professionnelle.

EXPERTsuisse vous garantit une formation de haute qualité axée sur la pratique et adaptée à vos besoins.

Parallèlement à la filière d'expert-comptable diplômé\*, EXPERTsuisse se distingue également sur le marché par les filières menant au diplôme d'expert fiscal\* et au brevet fédéral d'agent fiduciaire. En tant que centre de formation, l'association jouit d'une excellente réputation. Chaque année, les membres de notre association permettent à plus de 1000 jeunes de Suisse alémanique, de Suisse romande et du Tessin de faire leur entrée dans la vie professionnelle. Avec notre concours, ils préparent les futurs experts-comptables, experts fiscaux et agents fiduciaires aux exigences du métier.

Depuis des années, nous sommes le choix privilégié des entreprises d'audit et de conseil, des cabinets d'avocat, des

administrations, des PME fiduciaires et des sociétés financières pour leur formation de leurs collaborateurs.

Nos formations mettent l'accent sur un mélange équilibré de différentes méthodes d'apprentissage. En effet, le juste équilibre entre un enseignement traditionnel en présentiel et des formes modernes d'apprentissage en ligne constitue un gage de réussite en matière de connaissances théoriques et pratiques de plus haut niveau.

Des professeurs expérimentés disposant d'un savoir pratique et théorique garantissent des connaissances techniques étendues et constituent, par le biais de leur engagement et de leur enthousiasme, un autre pilier essentiel de notre modèle de réussite.

À l'automne 2017, la formation d'expert-comptable diplômé a été classée au niveau 8, le plus élevé selon le cadre national des certifications (CNC) et le cadre européen des certifications (CEC).

## Portraits



### Dr Marius Klauser

**Directeur et CEO d'EXPERTsuisse**

«EXPERTsuisse est le partenaire de formation numéro un de la branche de l'audit et du conseil. Le système de formation modulaire développé par nos soins offre des formations professionnelles et continues attractives dans les domaines de l'audit, de la fiscalité et des services fiduciaires. Grâce à nous, il est possible de réussir sa formation et sa carrière! Engagés et responsables.»



### Stacha Balmat

**Offre de formation Suisse romande et Membre de la direction élargie**

«La formation est primordiale de nos jours. EXPERTsuisse œuvre quotidiennement pour une offre de formation attrayante et de qualité. La filière menant au diplôme d'expert fiscal se caractérise par une formation axée essentiellement sur la pratique. Nos enseignants issus aussi bien du monde professionnel qu'académique garantissent le niveau le plus élevé de la transmission du savoir. La partie théorique est assimilée grâce à des cas pratiques complexes: capacité de résolution, analyse et jugement.»

\* Pour une meilleure lisibilité, seule la forme masculine est employée. Elle fait indifféremment référence aux hommes et aux femmes.

# Profil de la profession d'expert-comptable

**Auditeur indépendant de situations complexes – proactif, numérique et décisif:**

**Un diplôme d'expert-comptable atteste de la compétence à réaliser des audits indépendants de situations complexes en utilisant les technologies les plus récentes. L'expert-comptable diplômé se fonde sur une opinion, qu'il s'est forgée de manière indépendante, afin de fournir des bases de décision pertinentes à ses clients (équipes de direction) et aux autres parties prenantes (investisseurs, banques, autorités, etc.). Ses opportunités de carrière vont de l'approfondissement technique et de la spécialisation professionnelle (conseil économique) à des fonctions économiques clés (conseil d'administration, direction, CFO, compliance, etc.), en passant par la responsabilité de direction ou la participation à la direction. Le secteur de l'audit et du conseil offre des emplois attrayants permettant de doubler rapidement les compétences, la rémunération et les possibilités de développement – du soutien aux décideurs, à l'activité de décideur.**

Les experts-comptables remplissent une importante fonction de sécurité pour l'économie et créent la confiance auprès des marchés des capitaux, des actionnaires, des créanciers et des banques. Les perpétuelles modifications de la législation et de la jurisprudence, ainsi que le développement des technologies de l'information exigent de la part de ces experts qu'ils soient au bénéfice des meilleures qualifications et qu'ils suivent une formation continue permanente.

La profession d'expert-comptable est non seulement variée et dynamique, mais demande aussi un haut niveau de compétences sociales, de flexibilité et d'engagement. De la mission principale d'audit de comptes annuels complexes à des interventions en conseil aux entreprises et en conseil fiscal, en tant qu'agent fiduciaire ou qu'expert, les experts-comptables sont très sollicités dans de nombreux domaines de la vie économique.

En tant qu'expert des normes comptables, ils contrôlent et attestent les comptes annuels:

- Le lecteur du bilan a ainsi la garantie que la situation financière de l'entreprise est présentée conformément aux dispositions légales et aux normes comptables appliquées.
- Le destinataire du rapport de l'organe de révision, de son côté, obtient la certitude que la comptabilité et la présentation des comptes ont été contrôlées et évaluées par un auditeur qualifié et indépendant.

- Pour les actionnaires et les investisseurs, la rapport de l'organe de révision constitue une condition importante à la formation d'une opinion sur l'entreprise – et ce d'autant plus qu'ils n'ont pas le droit de consulter les livres comptables de l'entreprise.
- Les autres parties prenantes peuvent partir du principe qu'en cas de difficultés de poursuite de l'exploitation, les mesures nécessaires seront mises en œuvre dans le délai imparti.

Les situations économiques étant toujours plus complexes, les experts-comptables doivent, en plus de répondre aux exigences légales en matière d'indépendance et de qualifications, disposer de connaissances solides du marché et des entreprises concernant les organisations auditées, ainsi que respecter le principe du caractère significatif et de la rentabilité. Une vérification orientée sur les risques et les processus constitue une condition indispensable pour une utilisation optimale des ressources. Les analyses et relevés effectués par sondage, les considérations relatives à la plausibilité et à l'appréciation dans le cadre de l'examen de décisions significatives d'évaluation et des comptes annuels dans leur ensemble sont les éléments essentiels de l'audit.

Les experts-comptables ne font pas que vérifier les états financiers historiques. En qualité d'expert en processus de gestion d'entreprise, ils évaluent les opportunités et risques des activités à venir de l'entreprise, ainsi que leurs effets sur l'appréciation future des postes des actifs. En qualité de «sparring-partner» de la direction, les experts-comptables contribuent au développement durable de l'entreprise étant donné que leurs constatations sont présentées à l'organe suprême de direction. Pour pouvoir répondre des obligations envers les actionnaires, les autres parties prenantes et le management, qui ont tous des intérêts différents, les compétences en communication et l'intégrité revêtent une importance particulière.

Par son travail qualifié et à responsabilités, l'expert-comptable contribue considérablement à la création de la confiance entre les parties prenantes des entreprises et, par là-même, au bon fonctionnement des marchés. Les perspectives de carrière intéressantes et prometteuses, dont peuvent témoigner des experts-comptables chevronnés travaillant dans la branche ou en dehors, montrent à quel point ces activités sont estimées.

[www.startyourcareer.ch](http://www.startyourcareer.ch)

# Connaissances préalables et conditions d'admissions

## Les voies menant au diplôme d'expert-comptable

La formation pour le diplôme fédéral d'expert-comptable est un passage obligé pour qui souhaite faire carrière dans l'expertise comptable. Seul un expert-comptable diplômé peut gérer ses propres mandats, contrôler les comptes annuels et participer en tant qu'expert dans le domaine économique.

Sont admis selon art. 3.3 du RE:

- Candidats titulaires d'un Master ou d'un Doctorat – selon les spécialisations des dispenses pourront être accordées
- Candidats titulaires d'un Bachelor
- Candidats titulaires d'un diplôme professionnel et d'une formation continue spécifique, par exemple l'agent(e) fiduciaire avec brevet fédéral ou diplôme fédéral d'expert(e) en finance et controlling
- Candidats titulaires d'un diplôme provenant d'une Haute Ecole Spécialisée reconnue par l'Etat, ainsi qu'une formation équivalente suisse ou étrangère (dans le dernier cas, la Commission des examens prend la décision quant à l'admission au cas par cas)
- Autres diplômes voir RE art. 3.3

L'un des diplômes susmentionnés en poche et un contrat de travail avec une entreprise spécialisée dans l'expertise comptable vous permettra un départ professionnel réussi dans cette branche pleine d'avenir.

## L'admission au cycle de formation menant au diplôme d'expert passe par un test préliminaire «Fundamental of Financial Accounting»

Le test «Fundamental of Financial Accounting» est un test en ligne gratuit et requiert une inscription. Il est obligatoire pour toutes et tous, quel que soit le niveau de formation antérieure. Seules les personnes exemptées du module complet Accounting & Finance sont dispensées de ce test. Il est organisé tous les ans dans la seconde moitié de novembre, sans contrainte de lieu, et dure 200 minutes au maximum.

- Quiconque aura satisfait au test en ligne pourra s'inscrire au premier module principal «Accounting & Finance», sous réserve de satisfaire aux autres conditions d'admission.
- Les personnes qui n'auront pas réussi le test en ligne seront automatiquement inscrites au module «Fundamentals of Financial Accounting» (FFA).

- Les personnes ayant un cursus étranger seront astreintes à une journée supplémentaire sur les spécificités suisses, indépendamment du résultat du test.

Par ailleurs, EXPERTsuisse vérifiera avant l'admission au cycle de formation si les étudiants, de par leur formation antérieure, possèdent les connaissances de base requises dans les domaines Droit, Économie politique ainsi que les Méthodes quantitatives et statistiques.

- À défaut de production des attestations de connaissances nécessaires, EXPERTsuisse exigera que ces connaissances soient rattrapées par la réussite des examens des modules préparatoires.

À cet égard, il sera fait application des règles suivantes:

- Le test «Fundamentals of Financial Accounting» ainsi que les éventuels examens des autres modules préparatoires (Economie politique, Méthodes quantitatives et statistiques) devront impérativement avoir été passés avec succès avant l'admission au cycle de formation menant au diplôme d'expert.
- L'examen portant sur le module Droit devra impérativement avoir été passé avec succès avant l'admission au module Tax & Legal.

Les modules préparatoires auront lieu tous les ans, comme suit:

- Test et module préparatoire «Fundamentals of Financial Accounting» à l'automne/en hiver;
- Modules préparatoires «Economie politique», «Droit» et «Méthodes quantitatives et statistiques» au printemps.

Les dates de cours exactes vous sont indiquées dans le document «Dates clés» sur notre site internet et les contenus des examens de modules préparatoires dans le tableau sur la page suivante.

Il est de la responsabilité de l'étudiant de faire évaluer en temps utile au Secrétariat d'EXPERTsuisse si ses connaissances de base sont suffisantes pour accéder directement au cycle de formation menant au diplôme d'expert. Le formulaire «Evaluation des connaissances préalables» est à votre disposition dans le Download Center sur notre site internet.

# Méthodes d'enseignement

Aperçu succinct (informations détaillées voir Guide d'examen)

## Economie politique

Budget de l'Etat / PNB / économie et politique

Micro- et Macro-économie

## Méthodes quantitatives et statistiques

Bases et notions de la statistique

Saisie d'incertitudes, calcul de probabilité

Instruments de présentation comme moyen auxiliaire pour l'établissement du rapport

Répartitions aléatoires, sondages

Indices, paramètres, estimation des intervalles

Bases des mathématiques et calcul différentiel

## Droit

Aperçu des domaines juridiques

CC et CO

Loi sur la poursuite pour dettes et la faillite

Autres thèmes juridiques (p. ex. droits auteur, droit pénal, droit sur les brevets d'invention)

## Fundamentals of Financial Accounting

Technique comptable

Délimitation temporelle et objective

Évaluation et réserves latentes

## Succès garanti grâce au blended learning!

Le blended learning est une forme d'apprentissage qui combine les avantages des manifestations en présentiel et du e-learning. Ce concept permet d'apprendre, de communiquer, d'informer et de gérer les connaissances indépendamment du lieu et de l'heure. Il associe l'efficacité et la flexibilité des contenus d'apprentissage en ligne aux aspects sociaux de la communication en face à face.

## Enseignement hybride

Depuis août 2020, EXPERTsuisse est passé à l'enseignement hybride. Les cours dispensés sur site sont retransmis en live-streaming dans le cadre d'une conférence ZOOM. Cette forme d'enseignement hybride permet de proposer en simultané des cours en ligne et des cours en présentiel. Les étudiants présents dans la salle de classe et ceux connectés à ZOOM suivent le cours en même temps. Cette solution hybride est personnelle, interactive et surtout flexible.

## Auto-apprentissage structuré

La préparation et la révision obligatoires des cours demandent environ autant de temps que la leçon en présentiel. Les étudiants apprennent à être autonomes grâce à des plans de cours qui servent de guide à travers les différents modules. Ces plans permettent d'atteindre plus facilement les objectifs d'apprentissage de façon orientée et personnalisée grâce à de nombreux films didactiques et exercices en ligne. Les feedback automatisés quant aux succès individuels d'apprentissage facilitent l'autogestion et apportent une motivation.

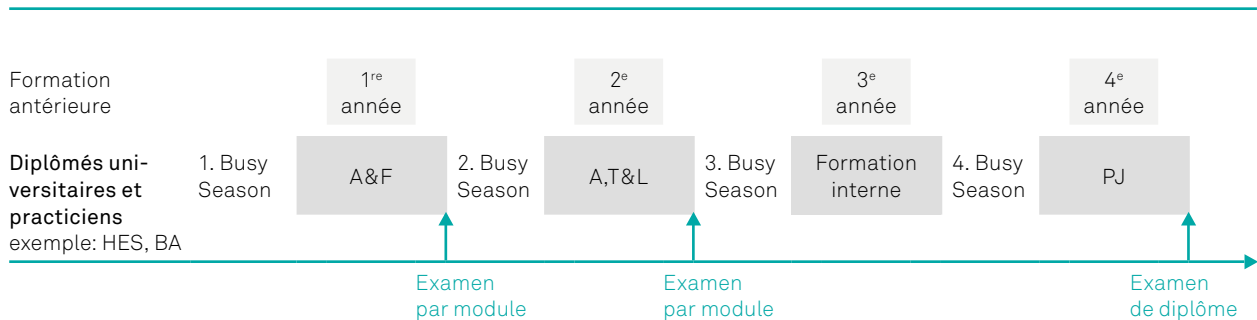
Le concept de blended learning garantit un apprentissage varié et flexible. La plate-forme d'apprentissage (LMS Viversa) est simple d'utilisation et met de façon claire l'ensemble du matériel d'apprentissage à la disposition des étudiants.

## Suivi

Sur des forums d'apprentissage, les étudiants ont la possibilité d'échanger entre eux ou avec leurs enseignants sur les différents thèmes d'enseignement.

De nombreux événements de réseautage viennent compléter l'offre d'apprentissage et invitent à des échanges personnels.

# Vue d'ensemble de la formation



## Formation d'expert

La formation menant au diplôme d'expert-comptable s'étend généralement sur 4 ans avec un niveau de base et un niveau d'approfondissement de la matière.

Le niveau de base se compose des modules principaux Accounting & Finance (A&F) durant la 1<sup>re</sup> année de formation et Audit, Tax & Legal (AT&L) durant la 2<sup>e</sup> année de formation.

Le niveau d'approfondissement comprend un seul module: le Professional Judgement. L'étudiant suit ce module l'année de son inscription à l'examen de diplôme.

Le niveau de base permet surtout de transmettre les connaissances dans les domaines de l'Accounting, du Reporting, du Controlling ainsi que dans les domaines de l'Audit, des Taxes et du Droit. Dans le niveau d'approfondissement, ces connaissances acquises sont alors connectées entre elles et appliquées dans diverses situations. L'analyse des données et le Judgement sont spécialement mis en avant dans les cours.

La **pratique professionnelle** faisant également partie intégrante de la formation, il est obligatoire de pouvoir justifier 'une participation à des périodes principales de révision (busy seasons) avant l'examen de diplôme.

## Examens de modules

Chaque étudiant doit obligatoirement réussir les examens de ces trois modules. De plus, les candidats ne pourront se présenter aux examens des modules Audit et Tax & Legal qu'après avoir participé au minimum à deux périodes de révision principales (busy seasons).

Lorsque l'étudiant a réussi les examens modulaires dans leur ensemble et qu'il remplit les conditions d'admission à l'examen de diplôme (voir chapitre «Examen professionnel supérieur d'expert-comptable»), il peut s'inscrire au module Professional Judgement (PJ) ainsi qu'à l'examen de diplôme.





# Déroulement de la formation

---

## Déroulement des études

La formation au niveau de base se déroule de manière suivante:

**La 1<sup>re</sup> année**, le participant suivra le module Accounting & Finance (A&F) de manière complète ou, selon la formation antérieure ou la réussite à l'Assessment, la partie «Financial Reporting» seulement.

- Le module Accounting & Finance débute fin avril avec une partie introductive suivie début mai par les cours qui ont lieu sur une ou plusieurs journées par semaine.
- La partie Financial Reporting se déroule d'août à début septembre sur trois jours par semaine.
- L'étudiant pourra prendre part à l'examen de module la 3<sup>e</sup> semaine de septembre.

**La 2<sup>e</sup> année**, le participant suivra les modules Audit et Tax & Legal (AT&L).

- Les modules Audit et Tax & Legal débutent en avril.
- Les cours ont lieu sur une à plusieurs journées par semaine.
- L'étudiant pourra prendre part aux examens de module la 3<sup>e</sup> semaine de septembre.

Le mois de juillet est une période sans cours.

Le **niveau d'approfondissement** se compose d'un seul module: Professional Judgement (PJ)

Ce module comprend une quinzaine de jours de cours durant les mois d'avril à juin en blocs de trois ou quatre jours et se déroule dans la région lausannoise.

**L'emploi du temps détaillé pour tous les modules se trouve sur notre site internet.**

**Nous attirons également l'attention sur le fait que le contenu des modules étant très dense, la préparation personnelle avant et après chaque cours joue un rôle essentiel pour assurer la réussite dans la formation.**



# Dispenses accordées dans le module principal

## Dispense accordée dans le module A&F

Le module A&F se divise en deux parties:

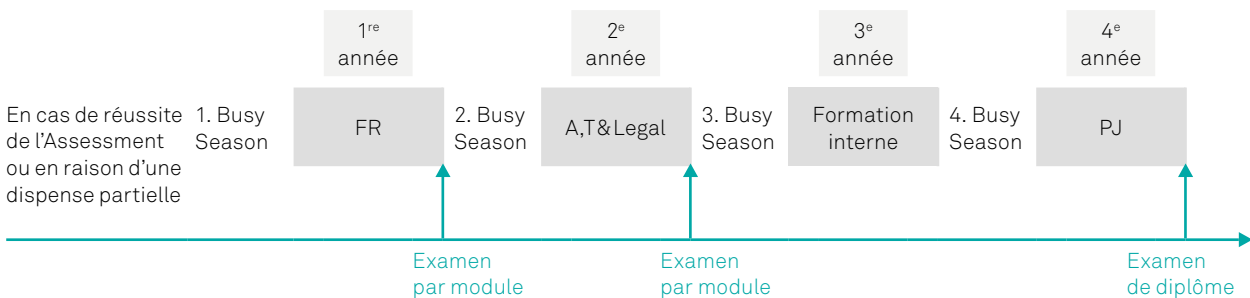
- 1<sup>re</sup> partie: Corporate Finance, Management Accounting & Controlling et Financial Accounting
- 2<sup>e</sup> partie: Financial Reporting (FR)

Selon des critères bien définis et sur justification de notes suffisantes par matière, les **titulaires d'un master spécialisé** ont la possibilité, **sur demande explicite auprès la Commission d'examen**, de se faire dispenser de l'examen du module Accounting & Finance. La Commission d'examen gère la liste des Masters concernés.

## Module Accounting & Finance (A&F)



Chaque étudiant, indépendamment de sa formation préalable, a également la possibilité de se présenter à un **Assessment** qui se déroule en général au mois de janvier. Les connaissances relatives aux parties techniques du module Accounting & Finance (Corporate Finance, Management & Financial Accounting) seront testées. Celui qui obtient une note suffisante est automatiquement dispensé de présenter ces parties techniques à l'examen du module Accounting & Finance et présentera uniquement la partie Financial Reporting.



**En cas de réussite de l'Assessment ou en raison d'une dispense accordée par la Commission des examens**, l'étudiant débutera sa formation après avoir terminé sa première busy season avec la partie FR du module A&F.

En cas de dispense du module complet A&F, l'étudiant débutera sa formation par sa pratique professionnelle. Il devra effectuer les deux busy seasons obligatoires avant de débiter AT&L. Les busy seasons exigées selon le RE terminées, il pourra s'inscrire ensuite au module Professional Judgement (PJ) et à l'examen de diplôme.

# Nombre de périodes et aperçu des prix

Matière	Nombre de périodes / E-learning	Prix non Membre	Prix Membre
Fundamentals of Financial Accounting (Participation obligatoire en cas d'échec au test en ligne)	16 / 8	CHF 889.–	CHF 800.–
Fundamentals of Financial Accounting (journée supplémentaire obligatoire pour les cursus étrangers sur les spécificités suisses)	8 / 4	CHF 333.–	CHF 300.–
Économie politique	24 / 12	CHF 889.–	CHF 800.–
Méthodes quantitatives et statistiques	24 / 12	CHF 889.–	CHF 800.–
Droit	24 / 24	CHF 889.–	CHF 800.–
<b>Accounting &amp; Finance</b>			
Financial Accounting	44 / 10		
Management Accounting & Controlling	32 / 14	CHF 6111.–	CHF 5500.–
Corporate Finance	36 / 36		
Financial Reporting	88 / 12	(CHF 2778.–)	(CHF 2500.–)
<b>Audit, Tax &amp; Legal</b>			
Audit	156 / 36		
Tax – impôts directs	52 / 32	CHF 9000.–	CHF 8100.–
Tax – TVA	32 / 12		
Legal	20 / 20		
<b>Professional Judgement</b>			
Audit (approfondissement)	12 / 6		
Professional Judgement & Skepticism	44 / 22	CHF 5500.–	CHF 4500.–
Data Analytics	32 / 16		
Présentation des comptes	24 / 12		

(Sous réserve de modifications!)

(tous les prix incluent la TVA)

Afin de profiter de 10 % de rabais sur vos frais de formation, nous vous recommandons une affiliation à EXPERTsuisse à titre de «collaborateur spécialisé membre individuel». L'affiliation comme membre individuel est gratuite pour collaborateurs des entreprises membres d'EXPERTsuisse. Si votre employeur n'est pas membre entreprise, vous pouvez demander votre affiliation pour CHF 220 par an et, ainsi, faire l'économie d'une somme pouvant aller jusqu'à CHF 2435 durant votre formation au diplôme d'expert-comptable.

Pour profiter du rabais proposé, remplissez le formulaire «Demande d'affiliation à titre de collaborateur spécialisé membre individuel» et remettez-le nous dans les deux cas précités (employeur membre/non-membre d'EXPERTsuisse), accompagné de votre inscription aux cours de formation.

\* Les personnes avec le statut membres juniors acquerront le statut de collaborateur spécialisé membre individuel dès le 1<sup>er</sup> avril 2018.

# Examen professionnel supérieur d'expert-comptable

---

## Examen de diplôme

Sont admis à l'examen de diplôme les candidats qui:

- n'ont aucune inscription au casier judiciaire central qui pourrait éveiller des doutes quant à leur intégrité
- sont titulaires d'un diplôme valide selon le Règlement d'examen
- ont réussi l'ensemble des examens modulaires et
- justifient des années de pratique professionnelle exigées

Ces conditions seront vérifiées lors de votre inscription à l'examen de diplôme. Contrôlez toutefois suffisamment tôt que vous remplissez les prérequis nécessaires.

Le secrétariat d'examen répondra volontiers à vos questions.

L'examen de diplôme se compose de trois épreuves:

- Professional Judgement (étude de cas)
- Professional Judgement (discussion d'experts)
- Exposé succinct

Des informations complémentaires se trouvent dans le Règlement et le Guide d'examen.

## Exigences de pratique professionnelle

L'article 3.41 du Règlement d'examen régit la durée de la pratique professionnelle exigée.

Dans l'année d'examen de diplôme, le candidat doit justifier de la pratique professionnelle suivante:

- au moins 7 années de pratique commerciale
- dont au moins 3 années de pratique professionnelle qualifiée durant laquelle il doit participer au minimum à 4 périodes principales de révision dans son domaine d'activité

L'article 3.43 du Règlement d'examen régit le contenu de la pratique professionnelle.

Sont reconnus comme pratique professionnelle qualifiée les travaux d'audit complexes, internes et externes.

Ces révisions peuvent aussi se rapporter à des activités de nature et dans des branches apparentées.

La Commission d'examen décide au cas par cas.

L'article 3.45 du Règlement d'examen régit à partir de quand la pratique professionnelle est reconnue.

Le candidat devra fournir la preuve de la pratique professionnelle qualifiée une fois les conditions d'admission selon chiffre 3.31 / 1 lit. 1.–13. remplies.



---

## Protection du titre

Lorsque l'examen de diplôme a été réussi, le candidat obtient le diplôme fédéral d'expert-comptable et est autorisé à porter le titre «Experte-comptable diplômée / Expert-comptable diplômé»

## Principe

L'examen professionnel supérieur d'expert-comptable est sous la responsabilité de la Commission d'examen d'EXPERTsuisse. EXPERTsuisse agit en tant qu'intermédiaire. Les directives du Règlement d'examen, du Guide d'examen et de la Commission d'examen sont déterminantes et font foi.

## Structure de l'examen professionnel supérieur d'expert-comptable

Le Règlement d'examen 2009 fait référence à trois éléments relatifs à l'examen professionnel supérieur d'expert-comptable:

- Assessment Accounting & Finance
- Examens par module
- Examen de diplôme

## Assessment

Tous les candidats sont admis à l'Assessment. Il n'y a pas de conditions d'admission particulières. L'Assessment permet aux candidats, dans le cadre d'un examen écrit de trois heures et en cas de réussite, de se faire dispenser de la première partie de l'examen du module Accounting & Finance portant sur le Corporate Finance, Management et Financial Accounting. Le contenu de ces matières est régi par le Guide d'examen. L'Assessment a lieu généralement dans la première semaine ouvrable après les fêtes de fin d'année.

## Examens par module

Les examens modulaires sont ouverts en principe à tous les candidats qui:

- remplissent les conditions d'admission à l'examen de diplôme
- apportent la justification des connaissances demandées en Economie politique et en Méthodes quantitative et statistique conformément à la 8<sup>e</sup> directive de l'UE
- justifient de la pratique professionnelle qualifiée nécessaire au plus tard lors de l'examen de diplôme

Selon le Règlement d'examen 2009, les examens modulaires suivants doivent être présentés (variante 1):

- Accounting & Finance (pondération double)
- Audit (pondération double)
- Tax & Legal (pondération simple)

Les candidats ayant réussi l'Assessment, doivent présenter les examens modulaires suivants (variante 2):

- Partie Financial Reporting du module Accounting & Finance (pondération simple)
- Audit (pondération double)
- Tax & Legal (pondération simple)

Les candidats qui ont validé leurs connaissances selon les anciennes dispositions et qui sont par conséquent dispensés de l'examen du module Accounting & Finance doivent présenter les examens modulaires suivants (variante 3):

- Audit (pondération double)
- Tax & Legal (pondération simple)

Les examens modulaires sont réussis dans leur ensemble, dès lors que les points de note suivants ont été atteints:

- variante 1: 20 points de note
- variante 2: 16 points de note
- variante 3: 12 points de note

Cela signifie que la note moyenne de tous les examens doit être 4, en tenant compte de la pondération.

Pour toutes les variantes, un point de note maximum en dessous de 4 est autorisé. Ceci compte tenu de la pondération, à savoir que pour les matières d'examen à pondération double au minimum la note 3.5 doit être atteinte et pour les matières à pondération simple, au minimum la note 3.

Les examens modulaires ont lieu en général la 3<sup>e</sup> semaine du mois de septembre.

# Contacts et formulaires d'inscriptions

---

Nous espérons que cette brochure a permis de vous donner une première vue d'ensemble de la formation. C'est avec plaisir que nous répondons à toute question supplémentaire.



## Secrétariat pour la Formation

**Nicole Ruch**

EXPERTsuisse SA

Chemin des Croisettes 28, 1066 Epalinges

Tél. +41 58 206 05 56

nicole.ruch@expertsuisse.ch



## Secrétariat des Examens

**Susanne Holder**

Höhere Fachprüfung für Wirtschaftsprüfer

EXPERTsuisse AG

Stauffacherstrasse 1, 8004 Zürich

Tél. +41 58 206 05 60

susanne.holder@expertsuisse.ch

## Vos formulaires d'inscriptions

Les **formulaires d'inscriptions aux cours** sont en ligne sur notre site internet sous la rubrique «Formation professionnelle», «Expert-comptable diplômé» puis «Download Center».

Les **formulaires d'inscriptions aux examens** sont en ligne sur notre site internet sous la rubrique «Formation professionnelle», «Centre d'examens», «Examens d'expert-comptable» puis «Règlements et téléchargements».



